

Le cadre normatif du secteur de l'environnement et de l'urbanisme devient toujours plus complexe et pléthorique, et les collectivités publiques comme les entreprises se trouvent aujourd'hui confrontées à une réglementation contraignante pour gérer leurs milieux, leurs ressources, les risques inhérents à leur activité, prévenir ou réparer les dommages causés par les pollutions, ou encore adopter une stratégie territoriale de développement durable.

Actuellement en pleine expansion, ce secteur a refondé le marché de l'emploi générant de nombreux débouchés et de nouveaux métiers (par création ou transformation) dans le secteur public et privé.

Dans ce contexte, LA MENTION DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME proposée par l'Université de Montpellier est conçue comme une formation juridique globale (M1) mais aussi transversale et interdisciplinaire droit-gestion-économie (M 2 parcours Droit et gestion de l'environnement et du développement durable) prenant en compte les nouveaux besoins du marché de l'emploi.

Objectifs:

Ouverte à la formation initiale et continue cette formation se déroule sur deux ans et permet l'acquisition et la mise en œuvre de compétences contribuant à l'émergence de professionnels et d'experts dans ces domaines. Elle forme à l'exercice d'emplois de responsabilité ou d'expertise en matière d'environnement, d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable des territoires au sein des secteurs public, parapublic ou privé.

Débouchés :

Le juriste issu de cette formation travaille pour les collectivités territoriales, les structures intercommunales, les établissements publics, les entreprises : grands groupes, mais aussi bureaux d'études et de conseil, ONG, associations, ainsi que la spécialisation -droit de l'environnement-droit de l'urbanisme- des avocats.

Les secteurs particulièrement recruteurs : énergies renouvelables, eau, déchets, biodiversité.

La première année M 1 :

- -Propose un **socle de compétences juridiques générales** procédant d'une base d'enseignements et de connaissances communs notamment avec la Mention droit public.
- -Offre un **début de spécialisation avec des cours spécifiques à la Mention** (droit européen et droit interne de l'environnement-droit de l'urbanisme) ou même issus de la Mention Science politique (action publique et gouvernance-pouvoir local- environnement et politiques)

Il s'agit d'assurer à la fois à l'étudiant une solide base de connaissances généralistes en droit public, ainsi qu'une spécialisation, par des enseignements plus adaptés aux objectifs professionnels de ce secteur.

Dès le M1 des stages sont proposés aux étudiants dans le cadre de leur cursus (stages de 3 semaines) mais aussi en dehors des périodes universitaires (stages de 2 mois) grâce à un réseau de partenaires de la Mention, l'objectif étant toujours la préprofessionnalisation.

De la même façon, les TD de droit de l'environnement (premier et deuxième semestre) sont pris en charge par un DGS d'une collectivité locale.

Des séminaires sur des questions d'actualité dans ce domaine pourront également ponctuer l'année.

Un Diplôme d'Etablissement (DE) « Gestion des territoires et développement durable » est également proposé dès le niveau M 1 faisant intervenir exclusivement des professionnels et permettant une approche concrète sur des thématiques en lien avec le développement durable des territoires.

La deuxième année M 2 :

Le M2 Droit et gestion de l'environnement et du développement durable proposé par l'Université de Montpellier depuis 1999-2000 forme des juristes spécialisés et prépare à des emplois aussi bien dans le secteur public que privé, permettant donc un large panel de débouchés professionnels.

L'impératif de protection et de gestion de l'environnement dans toutes les politiques publiques a fait du droit de l'environnement un droit transversal qui s'abstrait des cloisonnements disciplinaires

La formation dispensée sera donc transversale et pluridisciplinaire (droit-économiegestion) intégrant parfois des aspects plus scientifiques et techniques (initiation à la géomatique en lien avec le cours de droit de l'urbanisme) répondant ainsi aux problématiques les plus actuelles ainsi qu'à la réalité de l'action publique et privée de ce domaine.

L'équipe pédagogique est constituée de professeurs et maîtres de conférences des universités et de professionnels de haut niveau (avocats, attachés d'administration centrale, responsables des affaires juridiques de collectivités territoriales, d'établissements publics spécialisés dans le domaine de l'environnement, DGS de collectivités locales, chefs de service QSE d'entreprises, directeurs de bureaux d'études et de conseils...) particulièrement impliqués dans l'évaluation des enseignements et des besoins, dans l'offre et le suivi des stages. La part prise par les praticiens du droit et les professionnels intervenant dans ce diplôme a pour objectif la mise en œuvre opérationnelle des compétences acquises par les étudiants.

La formation est organisée en modules proposant à l'étudiant un enseignement alliant acquisition et mise en œuvre de compétences, vision théorique et démarche opérationnelle: pour chaque domaine abordé, un cours ou un séminaire théorique est systématiquement prolongé et complété par des interventions de praticiens du droit, professionnels du secteur public et privé, privilégiant le travail de terrain, la résolution de cas pratiques, les diagnostics de territoires, les jeux d'entreprise...

Un module spécifique de stratégie de recherche d'emploi de 30h ainsi que de communication orale de 14h propose des ateliers consacrés à l'élaboration du CV, de la lettre de motivation, ainsi qu'une préparation aux entretiens d'embauche (exercices de mise en situation) répondant à l'objectif de professionnalisation de la formation.

Enfin, l'obligation d'un stage de longue durée de quatre à six mois est un élément essentiel, donnant à l'étudiant la possibilité de faire valoir ses compétences universitaires et de répondre de façon précise et adaptée à la demande des professionnels de ce secteur.

Il fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance devant un jury composé d'enseignants et de professionnels.

• Dès la rentrée 2020 le Master 2 sera ouvert à l'apprentissage

CONTACTS

Anny ROUSSO Directrice du Master Maître de Conférences Université de Montpellier

Anny.rousso@umontpellier.fr

Scolarité Masters

<u>Dsp-scola-masters@umontpellier.fr</u>

Sabrina.privat@umontpellier.fr 04 34 43 27 79

Patricia.pottier-addabachi@umontpellier.fr 04 34 43 28 22

Vanessa.dorai@umontpellier.fr 04 34 43 28 23